

Conseil local des parents d'élèves élus

Le Conseil local des parents d'élèves élus est un espace de participation citoyenne autour des enjeux éducatifs locaux. Il rassemble des représentants de parents d'élèves élus de chaque école, les services de la ville et les élus en charge de l'éducation à NovaDémono.

Le Conseil local des parents d'élèves élus, pour quoi faire ?

Le Conseil local des parents d'élèves élus est une instance consultative chargée de prendre les grandes décisions de la vie de l'école.

Il est important pour la ville d'**échanger continuellement** avec les parents d'élèves dans le but de déployer une **politique d'éducation en adéquation** avec les besoins des petits NovaDémonois.

Le fonctionnement

- Le conseil local des parents se réunit : cinq fois par an (Intronisation des membres en novembre et réunion de clôture en septembre)
- Il est constitué des représentants de chaque liste de candidat de chaque école
- Il fait le point sur l'ensemble des sujets liés à l'éducation
- Chaque école désigne un référent.
- Il est possible d'avoir un représentant par liste

Je veux participer !

Comment devenir représentant ?

- Vous devez être parent d'élèves élu dans une école maternelle ou élémentaire
- La tête de chaque liste élue est représentante par défaut au conseil local des parents d'élèves élus, charge à elle de siéger en personne ou de déléguer un autre représentant de la liste

Élus habilités à siéger ?

Les parents d'élèves élus habilités à siéger :

- Une personne par liste en élémentaire + une personne par liste en maternelle, à

l'échelle de chaque groupe scolaire de la ville

- Peuvent donc siéger au sein du conseil, au moins deux représentants par groupe scolaire
- Pour les écoles primaires (écoles à direction unique pour la maternelle et l'élémentaire type Linandes et Nautilus), deux représentants par liste pourront être habilités à siéger afin de garantir une homogénéité dans la représentation
- La tête de chaque liste élue est représentante par défaut au Conseil local des parents d'élèves élus, charge à elle de siéger en personne ou de déléguer un autre représentant de la liste

Quels droits et devoirs si je suis élu(e) ?

- Les parents qui siègent au Conseil local représentent l'ensemble des parents, qu'ils informent régulièrement des travaux du Conseil de parents d'élèves élus.
- Les parents élus doivent recueillir les propositions et remarques des parents de leur établissement et transmettre au président les points à inscrire à l'ordre du jour.
- Un projet de compte-rendu sera rédigé par le secrétariat de séance. Il sera transmis au président et au directeur de l'éducation.
- Il sera communiqué par mail aux parents présents. Il sera soumis à l'approbation du Conseil à la séance suivante.
- Il sera ensuite consultable sur le site de la ville.